

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 avril 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Luc Papillon, directeur général adjoint

---

#### **CE-2011-402-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2011-403-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2011-404-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 AVRIL 2011**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 20 avril 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2011-405-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CORRIDOR VERT DU RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Terrebonne et de ses contribuables de procéder aux travaux d'aménagement du Ruisseau de feu ;

ATTENDU QU'une subvention de l'Institut national de santé publique a été octroyée à la Ville de Terrebonne pour la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU QUE la firme Plania inc. a préparé les plans concept des aménagements proposés ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire du coût total des travaux incluant les honoraires professionnels s'élève à 2 366 595\$ ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour services professionnels en architecture du paysage pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, pour l'aménagement du corridor vert du Ruisseau de feu et de sa branche numéro 1, le tout évalué à 200 000\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture du paysage pour

la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du corridor vert du Ruisseau de feu et de sa branche numéro 1.

---

**CE-2011-406-DEC      REMPLACEMENT / VACANCES / DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une continuité dans le traitement des dossiers de la Direction de l'aménagement du territoire pendant les vacances du directeur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un remplaçant qui se verra à coordonner les tâches de la Direction tout en se voyant confier les pouvoirs de dépenses du directeur en vertu du règlement numéro 194 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que M. Guy Daoust, adjoint au directeur, soit et est nommé à titre de remplaçant du directeur de l'aménagement du territoire pour la période du 26 avril au 30 mai 2011.

Que M. Daoust bénéficie, pour cette période, des mêmes pouvoirs de dépenser que le directeur tel que prévu à l'article 2 du règlement numéro 194.

Que M. Daoust bénéficie du traitement prévu à l'article 17.09 du protocole d'entente des cadres durant cette période.

---

**CE-2011-407-DEC      REQUÊTES INTRODUCTIVES D'INSTANCE / PLUIES DU 30 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU QUE le 14 et le 18 avril 2011, la Ville de Terrebonne recevait deux (2) requêtes introductives d'instance concernant une poursuite en dommages et intérêts suite aux pluies du 30 septembre 2010, soit de :

- Desjardins assurances générales inc. pour un montant de 15 242,99\$ pour le 1145, rue Arthur-Sanscartier ;
- Innovassur assurances générales inc. pour un montant de 19 174,93\$ pour le 345, rue de Chauvigny.

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans les dossiers mentionnés ci-dessus.

---

**CE-2011-408-DEC      REQUÊTES INTRODUCTIVES D'INSTANCE / PLUIES DU 15 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE le 18 avril 2011, la Ville de Terrebonne recevait une (1) requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages et intérêts suite aux pluies du 15 octobre 2010, soit de :

- Innovassur assurances générales inc. pour un montant de 4 535,40\$ pour le 877, rue du Saguenay.

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires

juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier mentionné ci-dessus.

---

**CE-2011-409-DEC PAIEMENT DE FACTURES / RECOURS EN DIFFAMATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a requis de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, l'étude de tous les articles de journaux parus dans le Journal de Montréal (Agence QMI,) et tous les reportages télévisuels faits au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2010 concernant des propos diffamatoires tenus à son égard et à l'égard de ses dirigeants;

ATTENDU QU'une étude exhaustive de l'ensemble des documents écrits, électroniques et télévisuels a été effectuée par les procureurs concernant la possibilité pour la Ville d'exercer un ou des recours en diffamation;

ATTENDU QUE ces travaux sont spécifiquement exclus des règles d'appel d'offres en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes puisqu'ils étaient nécessaires dans le cadre d'un recours éventuel devant un tribunal;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le paiement des factures suivantes :

- numéro 80978 datée du 17 janvier 2011 au montant de 25 899,20\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0358 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente ;
- numéro 81374 datée du 25 février 2011 au montant de 31 720,07\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0102 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2010-0357, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 23 743\$, du poste budgétaire numéro 1-01-111-00-001 (taxe foncière générale) au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 (honoraires professionnels), soit accepté.

---

**CE-2011-410-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 800 194,80\$ préparée le 20 avril 2011.

---

**CE-2011-411-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 95 452,74\$ préparée le 20 avril 2011.

---

**CE-2011-412-DEC SOUMISSION / REMORQUAGE – SECTEURS 1-2-3-4-5-6**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des offres de service publiques pour le remorquage dans les secteurs 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (ODS-2011-01);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié dans le journal Le Trait d'Union le 5 février 2011 et dans le journal La Revue le 9 février 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) offres de service ont été reçues et ouvertes le 22 février 2011 à 11 h 01, à savoir :

Carrosserie 440 inc.  
Mécanique D'Chant  
Groupe Lussier inc.  
A.L. Remorquage  
Autocam

ATTENDU QUE les offres de service suivantes se sont avérées conformes selon le rapport daté du 10 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, à savoir ;

<b>Secteur 1</b>	A.L. Remorquage
<b>Secteur 2</b>	Carrosserie 440 inc.
<b>Secteur 3</b>	Mécanique D'Chant
<b>Secteur 4</b>	Autocam
<b>Secteur 5</b>	A.L. Remorquage
<b>Secteur 6</b>	Groupe Lussier inc.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter les offres de services suivantes :

<b>Secteur 1</b>	A.L. Remorquage
<b>Secteur 2</b>	Carrosserie 440 inc.
<b>Secteur 3</b>	Mécanique D'Chant
<b>Secteur 4</b>	Autocam
<b>Secteur 5</b>	A.L. Remorquage
<b>Secteur 6</b>	Groupe Lussier inc.

datées du 16, 21, 22 février 2010, pour le remorquage dans divers secteurs, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2012, le tout pour un montant déterminé par la Ville pour chaque type de remorquage selon le règlement de tarification. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0101 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour la confection d'un règlement concernant le remorquage et les frais de remorquage ainsi que la modification du règlement de tarification pour y exclure toute référence au tarif de remorquage.

---

**CE-2011-413-REC      AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE / VILLE DE BOIS-DES-FILION / COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

ATTENDU QUE les Villes de Terrebonne et de Bois-des-Filion désirent répéter en 2011 la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) sur leur territoire respectif, et ce, pour deux (2) journées ;

ATTENDU QUE les conditions de l'entente sont identiques à l'an dernier sauf les ajouts suivants :

- la Ville de Bois-des-Filion devra avoir les ressources humaines et matériels nécessaires afin d'assurer la collecte des pneus ;
- assurer une circulation adéquate sur le site ;
- assurer l'accès à une toilette ;
- appliquer un produit anti-poussière au besoin ;
- assurer la gestion et le recyclage du carton non souillé en utilisant à cet effet la remorque du Centre Tricentris situé au 2301, chemin des Quarante-Arpents ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion pour le partage

des coûts relativement à la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.).

Que les conditions prévues à l'entente de l'année 2010 soient reconduites pour l'année 2011.

Que le calendrier suivant pour la collecte des résidus domestiques dangereux 2011 soit et est accepté :

**21 mai 2011**

**Ville de Bois-des-Filion**

Place du Millénaire  
Intersection Adolphe-Chapleau et  
le boulevard des Laurentides

**24 septembre 2011**

**Secteur Terrebonne**

Centre Angora  
4125, rue d'Argenson

---

**CE-2011-414-DEC      SOUMISSION / DÉMONTAGE ET MONTAGE DES  
ÉQUIPEMENTS DE VÉHICULES DE POLICE /  
DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour le démontage et montage d'équipements de véhicules de police pour la Direction de la police (SOU-2011-56);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 avril 2011 à 11 h 01, à savoir :

P.E.S. Canada inc.	42 522,51\$
Garage Ste-Marie inc.	46 941,66\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie P.E.S. Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **P.E.S. CANADA INC.**, datée du 15 avril 2011, pour le démontage et montage des équipements de véhicules de police pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 42 522,51\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0100 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2011-415-DEC      DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE / MINISTÈRE  
DES TRANSPORTS / BOULEVARD DE LA PINIÈRE /  
BOUCLAGE D'AQUEDUC / PHASE 1**

ATTENDU QUE toute personne physique ou légale qui désire effectuer des travaux à l'intérieur de l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec doit, au préalable, faire une demande de permission de voirie ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire installer une conduite d'aqueduc sous l'autoroute 640 par forage ;

ATTENDU QUE ces travaux sont réalisés dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit obtenir préalablement une permission de voirie avant d'effectuer ces travaux (dossier M.T.Q. 840751 64010 11 037) ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit remettre les lieux dans l'état où ils se trouvaient avant les travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, qu'une demande soit faite au ministère des Transports autorisant la Ville de Terrebonne à effectuer des travaux de voirie sous l'autoroute 640 à savoir l'installation d'une conduite d'aqueduc afin de boucler son réseau au boulevard de la Pinière.

Que M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document à cet effet.

La Ville s'engage à remettre les lieux dans leur état à la fin des travaux.

---

**CE-2011-416-DEC FÊTE FAMILIALE / OLO DES MOULINS / ÉCOLE DES TROIS-SAISONS / 30 AVRIL 2011**

ATTENDU la demande de l'organisme OLO des Moulins, en collaboration avec des étudiants du Cégep du Vieux-Montréal, pour tenir une fête familiale sous le thème « Une terre imaginaire », à l'école des Trois-Saisons, le samedi 30 avril 2011, de 8 h à 14 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme OLO des Moulins, en collaboration avec des étudiants du Cégep du Vieux-Montréal, à tenir une fête familiale à l'école des Trois-Saisons, le samedi 30 avril prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par hautparleur est autorisée à l'école des Trois-Saisons pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

**3) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**4) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2011-417-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / AMÉNAGEMENT DU PARC DES VIGNOBLES**

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2011-59-DEC, a autorisé la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à l'aménagement du parc des Vignobles, et ce, dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire paraître dans un journal local et sous le site internet Se @o un appel d'offres public pour des services professionnels en

génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002).

ATTENDU QUE l'estimé pour les honoraires professionnels s'élève à 110 770\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire du coût total des travaux s'élève à 1 215 000\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Vignobles.

---

**CE-2011-418-DEC      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DU FORUM DE LA PLAINE ET DU PARC PHILIPPE-VILLENEUVE**

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2011-102-DEC, a autorisé la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à la réalisation de la phase 1 du réaménagement du stationnement du Forum de La Plaine et du parc Philippe-Villeneuve, et ce, dans le cadre du Plan directeur des parcs et espaces verts pour l'année 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire paraître dans un journal local et sous le site internet Se @o un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels (décret 646-2002) ;

ATTENDU QUE l'estimé pour les honoraires professionnels s'élève à 105 700\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire du coût total des travaux s'élève à 1 150 000\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réalisation de la phase 1 du réaménagement du stationnement du Forum de La Plaine et du parc Philippe-Villeneuve.

---

**CE-2011-419-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h15.

---

---

Président

---

Secrétaire